



## Droit d'un grand-père vis à vis de son petit fils

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

le père de mon mari nommé JP et sa femme (belle-mère à mon mari car remariage), nous ont mis dehors lors d'une visite chez eux avec notre bébé, en juin 2008. nous avons donc dit à JP qu'il pouvait voir son petit fils, mais en venant à la maison. il ne l'a fait que 2 ou 3 fois en 2 ans, ne téléphone pas et ne prend jamais de ses nouvelles, ou quand il appelle c'est pour créer de nouveaux conflits... ce matin, il appelle mon mari donc son fils pour lui dire qu'il avait des droits et qu'il voulait qu'on lui laisse Mathys seul avec lui. Il est hors de question car ils nous ont mis dehors, nous sommes en désaccord depuis 2 ans, le peu d'appel c'est pour faire un harcèlement psychologique et moral, et qui fait donc vaciller notre famille psychologiquement. je fais une déprime à cause de lui, mon mari pareil ... Nous n'en pouvons plus de son comportement. Nous vivons heureux avec notre garçon et il vient tout gacher cycliquement. Il a laissé quasiment mourir sa 1<sup>ère</sup> femme (la mère de mon mari), d'anorexie, n'a jamais pris soin de la faire hospitaliser pour la faire soigner, à quasiment dit à son fils (mon mari) que si elle était décédée c'était de sa faute car il avait désobéi (il avait 6 ans 1/2 à l'époque), a rompu les liens entre mon mari et sa grand-mère maternelle juste après le décès de sa maman, alors que celle-ci le gardait toute la journée jusqu'à l'âge de 6 ans passé (il était déjà avec sa femme actuelle)...les médecins de l'hôpital ont dit qu'il y avait eu non-assistance à personne en danger ....et il veut la garde de Mathys ??? il est hors de questions de mettre notre enfant dans un environnement de haine entre lui et nous. Il ne passe pas le voir en notre présence, et veut notre garçon sans nous, c'est à se demander pourquoi ? l'endocrinement de mauvaises choses est facile à cet âge, et l'éducation de notre enfant c'est nous qui allons devoir la faire par la suite ....j'ai été insultée, nous avons été mis à la porte,  
que pouvons nous faire ? quels sont nos droits et les siens?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je comprends parfaitement vos craintes et bien que le comportement de votre beau père soit très critiquable il n'est pas à proprement parlé dirigé contre votre fils. Effectivement les grands parents en cas de conflit avec les parents notamment lorsque ces derniers empêchent toutes relations avec les petits enfants, peuvent solliciter auprès du juge un droit de visite. Si votre beau père saisi le juge vous pourrez expliquer les raisons pour lesquelles vous vous opposez aux visites de votre fils et faire valoir vos arguments. Le juge prendra une décision dans l'intérêt de votre fils.

Bien cordialement